

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:

Heckler & Koch SA, Neuchâtel
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:

CHF 500'000.00
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:

CHF 100'000.00
4.

Décision de réduction par:

l'assemblée générale extraor-
dinaire
5.

Date de la décision:

07.09.2005
6.

Echéance de préavis des créances:

21.11.2005
7.

Adresse pour la déclaration des créances:

KPMG Fides
Peat, Monsieur Alain Guillaume, Rue du Seyon 1,
2000 Neuchâtel
8.

Indication:

Les créanciers peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9.

Remarques:

La réduction du capital-actions passe par une
réduction du nombre d'actions, soit de 500 actions à 100
actions de CHF 1'000.00 chacune. Le remboursement inter-
viendra par compensation de la créance de CHF 400'000.00
de la société contre l'actionnaire pour le capital non libéré.
Au terme d'un rapport d'un réviseur particulièrement qua-
lifié au sens de l'art. 732 CO, il résulte que les créances sont
entièrement couvertes après la réduction du capital.
- Athemis

2000 Neuchâtel
- (03016288)